

NATIONS UNIES

UN LIBRARY  
APR 26 1990  
UN/SA COLLECTION



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

**2339<sup>e</sup>** SÉANCE : 29 MARS 1982

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2339).....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	1
Lettre, en date du 19 mars 1982, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14913).....	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2339<sup>e</sup> SÉANCE

Tenue à New York le lundi 29 mars 1982, à 15 h 30.

**Président** : M. Charles M. LICHENSTEIN  
(Etats-Unis d'Amérique).

**Présents** : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Irlande, Japon, Jordanie, Ouganda, Panama, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2339)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 19 mars 1982, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14913).

*La séance est ouverte à 16 h 20.*

1. M. LICHENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais informer les membres du Conseil que la Présidente se trouve malheureusement dans l'impossibilité d'assister à cette séance. Compte tenu du fait que, lors de consultations tenues ce matin, le vœu a été exprimé de tenir une séance cet après-midi sur la question dont nous sommes saisis, je vais présider cette réunion du Conseil.

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Lettre, en date du 19 mars 1982, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14913)

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises aux précédentes réunions consacrées à cette question [2335<sup>e</sup> et 2337<sup>e</sup> séances], j'invite le représentant du Nicaragua à prendre place à la table du Conseil. J'invite les représentants de l'Angola, de l'Argentine, de Cuba, du Honduras, du Mexique et du Viet Nam à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. D'Escoto Brockmann (Nicaragua) prend place à la table du Conseil; M. de Figueiredo (Angola), M. Roca (Argentine), M. Roa Kourí (Cuba), M. Carias (Honduras),*

*M. Muñoz Ledo (Mexique) et Mme Nguyen Ngoc Dung (Viet Nam) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Grenade, de l'Inde, de l'Iran, du Mozambique, du Nigéria, de la République démocratique populaire lao, des Seychelles et de la Yougoslavie des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Conformément à la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. Taylor (Grenade), M. Krishnan (Inde), M. Rajaie-Khorassani (Iran), M. Lobo (Mozambique), M. Maitama-Sule (Nigéria), M. Srithirath (République démocratique populaire lao), Mme Gonthier (Seychelles) et M. Komatina (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

4. M. OZORES TYPALDOS (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Ma délégation est heureuse de saluer Mme Kirkpatrick, présidente du Conseil pour le mois de mars, et de la féliciter de la diligence avec laquelle elle s'acquitte de ses fonctions dans l'intérêt du Conseil.

5. La délégation du Panama veut également exprimer sa reconnaissance sincère à sir Anthony Parsons pour la manière admirable dont il a exercé la présidence au cours du mois de février.

6. Lors du débat général à la trente-sixième session de l'Assemblée générale, l'année dernière, le Président de la République du Panama, M. Aristides Royo, s'est attaché particulièrement à examiner la situation en Amérique centrale. Il a souligné la gravité de la crise et a lancé une mise en garde contre le danger qu'elle empire encore si des solutions politiques négociées n'intervenaient pas de toute urgence pour mettre un terme aux conflits dans la région.

7. Hélas, loin de progresser résolument vers des solutions, nous constatons aujourd'hui une recrudescence des tensions et une détérioration constante de l'atmosphère politique de la région, ce qui risque de mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

8. Le Panama, uni aux peuples d'Amérique centrale par des liens géographiques, historiques et culturels, mais surtout par une fraternité constante, ressent vivement cette situation critique que traverse la région et il est disposé à contribuer de manière constructive au règlement des problèmes qui l'affligent et qui sont également les nôtres.

9. Nous avons écouté avec le plus grand intérêt l'exposé du Coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua, M. Daniel Ortega Saavedra [2335<sup>e</sup> séance], ainsi que la déclaration de la représentante des Etats-Unis, Mme Jeane Kirkpatrick [ibid.]. Ma délégation est fermement convaincue que le point de départ *sine qua non* doit être le respect rigoureux des règles fondamentales de la coexistence internationale consacrées dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies et développées par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale<sup>2</sup> et dans la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies<sup>1</sup>.

10. Dans ce contexte, nous attachons une importance particulière au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, au plein respect de la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale des Etats, à l'égalité souveraine des Etats, à la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats, au non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, au règlement pacifique des différends ainsi qu'au droit de chaque peuple à choisir et à promouvoir librement son système politique, économique, social et culturel. Cet ensemble de principes revêt plus que jamais la force d'un impératif catégorique que tous les Etats sont tenus de satisfaire dans l'intérêt de la paix.

11. De l'avis de ma délégation, les problèmes de l'Amérique centrale ne dérivent pas de l'affrontement Est-Ouest et ne peuvent se régler ni dans le cadre de cet affrontement ni en faisant intervenir les pôles de cette division. Nous estimons qu'il est artificiel et trop commode d'attribuer à des influences ou à des infiltrations étrangères la crise sociale et politique dont souffre l'Amérique centrale. C'est vouloir méconnaître ou dissimuler ses véritables causes profondes, propres à chaque pays, qui sont liées à des déséquilibres dramatiques et aux injustices sociales ainsi qu'aux conditions de misère et d'oppression dont souffrent ses peuples.

12. La lutte des peuples d'Amérique centrale vise précisément à transformer ces conditions d'exploitation et d'asservissement et à conquérir la justice sociale, la dignité de l'homme, la liberté et la démocratie, et c'est en cela qu'elle constitue le signe caractéristique du processus de changement qui s'opère actuellement en Amérique centrale.

13. Dans sa déclaration à l'Assemblée générale le 30 septembre 1981, le Président de la République du Panama a évoqué cette question en disant :

“La solution clef des immenses problèmes qui frappent la grande majorité du tiers monde se trouve dans le fait que la véritable paix est liée à la justice sociale. Là où sévissent la misère, la maladie, l'ignorance et le chômage, il ne peut y avoir d'espoir, car la violence s'installera sous une forme ou une autre : la violence engendrée par la faim, l'insécurité, l'absence de foyer, la violence engendrée par les privilèges et ceux qui les défendent en refusant de procéder aux changements nécessaires et, en conséquence, la violence et la rébellion de ceux qui vivent en marge et qui ne peuvent pas attendre éternellement des changements pacifiques”<sup>4</sup>.

14. Ma délégation continue de penser que les conflits et les tensions de caractère régional peuvent encore se régler par un ensemble de négociations et d'engagements politiques capables d'éviter un affrontement plus grave, dont l'ampleur et les conséquences seraient désastreuses pour la région, le continent et le monde.

15. C'est pourquoi mon gouvernement appuie les initiatives de paix proposées par le Gouvernement mexicain qui, à notre avis, offrent un point de départ valable et qui, s'il y était donné suite, devraient permettre de se rapprocher de solutions encourageantes et constructives en faveur de la détente, de la paix et du développement de la région.

16. Nous avons également pris acte avec le plus vif intérêt de la proposition de paix formulée la semaine dernière par le Ministre des affaires étrangères du Honduras [S/14919, annexe]. Cette proposition ainsi que la proposition en cinq points énoncée par le Gouvernement du Nicaragua [S/14891] confirment notre conviction qu'il existe un désir commun de parvenir à des solutions pacifiques aux conflits d'Amérique centrale.

17. Nous sommes conscients que la réalisation de solutions justes et durables exige une volonté politique bien arrêtée des parties, qui peut se traduire dans un processus de négociation continu et systématique où l'esprit d'accommodement remplacerait les récriminations mutuelles et le dialogue constructif la bel-ligérance verbale.

18. A notre avis, il n'existe que deux possibilités : l'affrontement ou la négociation. Le Panama, par principe et en pratique, rejette l'affrontement en tant que solution et, partant, ne s'associe pas aux politiques de force, aux menaces, aux blocus ni à aucune forme de coercition ou d'intervention directe, indirecte ou dissimulée, pas plus en Amérique centrale qu'ailleurs dans le monde.

19. Nous nous prononçons sans équivoque en faveur de la négociation politique. Nous sommes convaincus que les solutions politiques négociées des différends entre le Nicaragua et les Etats-Unis ne présentent aucun risque ni pour la sécurité nationale ni pour les véritables intérêts fondamentaux des Etats-Unis. Inversement, poursuivre une politique d'affrontement, prétendre imposer par la force ou de l'extérieur une formule déterminée comporte des risques graves pour la sécurité et les intérêts tant des Etats-Unis que de tous les pays de la région.

20. Le Gouvernement panaméen a déjà eu l'occasion d'ébaucher les éléments qui, à son avis, devraient être pris en considération pour parvenir à un accord entre les Etats d'Amérique centrale et des Caraïbes, indépendamment de leurs divergences de vues, susceptible d'instaurer la détente et la stabilité régionale. Nous sommes d'accord avec d'autres propositions récentes en ce qui concerne certains points mais nous voudrions les rappeler une fois de plus.

21. Il faut établir un système d'accords de détente entre les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes au moyen d'engagements particuliers et multilatéraux de non-intervention dans les affaires intérieures de chacun, et de respect du libre choix du régime interne de chaque pays. Cela suppose le respect des frontières territoriales existantes entre les pays et de la souveraineté de chacun au moyen de diverses mesures concrètes. Cela suppose aussi l'obligation de ne contribuer en aucune manière à la déstabilisation de la région et du régime interne des Etats qui la composent et de ne pas permettre l'emploi de son territoire pour lancer des opérations de déstabilisation contre d'autres pays ou pour procéder au trafic d'armes, à l'entraînement ou au transit de combattants.

22. Il est indispensable de négocier un système militaire et politique de non-agression et de non-ingérence auquel participeraient tous les pays d'Amérique centrale sans exception, en tant que base à des mesures propres à arrêter la course aux armements dans la région et à entamer un processus de désarmement général concerté. Son corollaire doit être la réduction des budgets militaires de façon à canaliser les ressources dégagées vers le règlement des angoissants problèmes sociaux et du développement économique de chacun des pays et de la région dans son ensemble.

23. La solution des causes structurales des conflits exige que chaque pays d'Amérique centrale garantisse l'application d'un régime démocratique pluraliste et pluripartite. Ce qui veut dire que des élections populaires périodiques doivent avoir lieu, qui garantissent la participation libre et sûre de tous les secteurs sociaux et politiques, ainsi que le respect subséquent de leurs résultats. Une autre condition est le respect effectif des droits politiques et sociaux de l'homme.

24. Le Panama estime que l'étude approfondie des idées que je viens d'exposer devrait conduire en son

temps à une initiative de grande portée. Dans ce contexte, le Panama propose la tenue d'une conférence de paix, de sécurité et de coopération en Amérique centrale à laquelle assisteraient tous les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Amérique centrale et avec la participation de tous les chefs des armées d'Amérique centrale. Cette initiative pourrait déboucher sur un système multilatéral de détente, de neutralité, de paix, de coopération et de développement. Le Panama, conformément à sa vocation amphictyonique, se propose d'être le siège de cette réunion historique, dont la réalisation serait conforme aux meilleures traditions de l'Amérique centrale forgées par nos héros nationaux.

25. Il devient indispensable de progresser vers la réalisation de ces initiatives, étant donné les nouvelles inquiétantes qui nous parviennent au sujet de propositions tendant à recommander le stationnement de troupes étrangères dans certains pays d'Amérique centrale et la mise en place de bases aériennes et navales dans d'autres. Il faut ajouter à cela les récentes manœuvres militaires effectuées par des forces appartenant à un pacte militaire étranger au continent dans le golfe du Mexique.

26. Particulièrement préoccupantes pour le Panama sont les informations qui nous sont parvenues sur l'utilisation présumée de bases situées dans la zone du canal de Panama en vue d'appuyer, d'exécuter et de coordonner des opérations contre d'autres pays de la région.

27. A cet égard, le Panama a déclaré à maintes reprises que l'emploi des sites de défense qui se trouvent dans la zone du canal de Panama doit se limiter à des fins de protection et de défense de cette voie interocéanique, conformément à la lettre et à l'esprit des traités du canal de Panama<sup>2</sup>. De ce fait, le Panama déclare que si le territoire de la zone du canal de Panama servait à des fins et à des activités distinctes de celles qui sont prévues dans les accords, cela constituerait une violation des traités Torrijos-Carter, de même que du régime de neutralité du canal de Panama, ce qui appellerait la réprobation sans équivoque du gouvernement et du peuple panaméens.

28. Ma délégation affirme que le Conseil doit assumer la responsabilité primordiale qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il doit exercer ses pouvoirs, auxquels il ne peut se dérober, et jouer un rôle constructif. Une possibilité nouvelle s'offre donc à lui et il doit contribuer à faire en sorte que les Etats-Unis et le Nicaragua trouvent la solution de leurs divergences de vues par des voies pacifiques. Nous estimons que la raison et la dialectique peuvent encore l'emporter. Les parties doivent avancer sur cette voie avec souplesse et respect mutuel. Les intérêts supérieurs de la paix l'exigent.

29. Nous autorisant de notre participation à la lutte du peuple du Nicaragua et de notre amitié tradition-

nelle avec les Etats-Unis, nous demandons aux deux pays d'amorcer un dialogue franc et respectueux qui permette le règlement politique négocié de leurs différends. Nous invitons les deux pays à prendre le chemin de la conciliation et de la compréhension mutuelle qui, bien que difficile, sera toujours le meilleur.

30. Comme le disait tout récemment le Président de la République du Panama : "Le courage et la décision persistante des hommes leur imposent non pas seulement de faire face à la tourmente, mais de l'arrêter."

31. M. de La BARRE DE NANTEUIL (France) : Monsieur le Président, puisque je prends la parole pour la première fois en séance officielle ce mois-ci, permettez-moi de vous demander de transmettre à Mme Kirkpatrick mes félicitations pour son accession à la présidence. Nous avons déjà pu apprécier ses qualités depuis le début du présent débat. Je suis convaincu que le Conseil pourra mener à bien ses travaux sous sa direction éclairée.

32. Je voudrais également dire combien nous avons apprécié la présidence de sir Anthony Parsons au cours du mois de février. Sa compétence unanimement reconnue et son sens de la diplomatie que ma délégation a pu apprécier en de nombreuses occasions par le passé ont permis au Conseil de s'acquitter pleinement de sa tâche.

33. J'ai écouté avec la plus grande attention tous les orateurs qui m'ont précédé et notamment le commandant Daniel Ortega, coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua, venu exposer les motifs qui ont conduit son gouvernement à saisir le Conseil de sécurité.

34. J'ai pris également connaissance avec grand intérêt des arguments avancés par Mme Kirkpatrick, la distinguée représentante des Etats-Unis.

35. Je voudrais saisir l'occasion de la présence en cette enceinte du représentant du Conseil du Gouvernement du Nicaragua pour dire toute la sympathie qu'a suscitée en France le courageux combat de leur peuple pour se libérer de la dictature somoziste et l'appréciation pour les sacrifices consentis pour y parvenir.

36. La situation en Amérique centrale est trop grave pour que l'ensemble des pays attachés à la paix, et en particulier le nôtre, ne se préoccupent par des moyens les plus propres à assurer la tranquillité et le renforcement de la démocratie dans la région.

37. C'est ainsi que nous comprenons l'inquiétude ressentie par de nombreux Etats américains, y compris les Etats-Unis d'Amérique.

38. Nous comprenons également la crainte que le Nicaragua, ainsi que d'autres pays de la région,

peuvent avoir concernant leur indépendance nationale et leur intégrité territoriale. Tout pays a un droit absolu à la paix et à la sécurité et c'est à préserver ce droit que le Conseil doit s'attacher.

39. La France, qui est l'amie sincère de tous les pays de la zone et entretient en particulier de très bonnes relations tant avec les Etats-Unis qu'avec Cuba, n'entend se substituer ni aux peuples ni aux gouvernements directement concernés pour trouver des solutions à des problèmes que chacun s'accorde à considérer comme complexes. Cela ne l'empêche pas d'affirmer son point de vue, de se montrer active et de soutenir les efforts déployés dans cette région en vue de résoudre les problèmes qui s'y posent. Mon pays est toujours prêt à participer à des efforts conjoints destinés à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au respect du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, à la solution des problèmes internationaux d'ordre économique et social et au respect de la démocratie et des droits de l'homme. Ces aspirations ou ces objectifs vers lesquels devraient tendre les efforts de la communauté internationale, non seulement en Amérique centrale mais également ailleurs dans le monde, sont les buts mêmes de l'Organisation des Nations Unies. Ils figurent dans l'Article 1 de la Charte.

40. C'est ainsi, par exemple, que le Gouvernement français a publié le 28 août 1981, conjointement avec le Mexique, une déclaration sur El Salvador [S/14659, annexe] et parrainé, également avec le Mexique, la résolution 36/155 sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales en El Salvador, adoptée le 16 décembre 1981 par l'Assemblée générale. Aujourd'hui comme hier, le retour à la paix et l'établissement de la démocratie dans ce pays supposent la participation de toutes ses forces représentatives.

41. Conscient de la gravité de la situation en Amérique centrale mon gouvernement considère que c'est par la négociation, le non-recours à la force et la réduction des effectifs militaires dans la région ainsi que par une aide économique extérieure et des réformes de structure que l'on pourra diminuer la tension. C'est pourquoi le Gouvernement français a souscrit aux propositions de paix présentées par le président López Portillo le 21 février. Dans le même esprit, le président Mitterrand a jugé que le plan de développement du bassin des Caraïbes, proposé le 25 février devant l'Organisation des Etats américains (OEA) par le président Reagan allait dans le bon sens.

42. La situation demeure préoccupante; elle justifie que le Conseil en ait été saisi.

43. De l'avis de ma délégation, le Conseil pourrait inviter le Secrétaire général à suivre l'évolution de la situation dans la zone, à enquêter sur les faits allégués tant par le Nicaragua que par les Etats-Unis et à faire rapport au Conseil dans un délai déterminé qui pourrait être de deux ou trois semaines.

44. Ma délégation est convaincue en effet que les graves problèmes qui se posent actuellement à l'Amérique centrale ne peuvent être résolus que si la volonté politique d'aboutir existe de la part de tous les Etats et de toutes les parties concernées, sans ingérence extérieure, dans un esprit de coopération internationale et dans le respect de l'indépendance de chacun.

45. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation soviétique a appuyé le recours du Nicaragua au Conseil à propos de la situation tendue qui règne en Amérique centrale. Nous comprenons parfaitement et partageons l'angoisse légitime du Gouvernement du Nicaragua devant les agressions constantes qui font peser une menace sur l'indépendance et la souveraineté des pays de la région.

46. La délégation soviétique, comme toutes celles qui sont ici présentes, a écouté avec la plus grande attention la déclaration convaincante et bien fondée du Coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua, Daniel Ortega Saavedra. Nous partageons sans réserve les arguments justes et documentés qu'il a avancés; ces arguments confirment de manière très convaincante le bien-fondé du recours du Gouvernement du Nicaragua au Conseil, organe dont la responsabilité principale est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

47. Les faits multiples que M. Saavedra a cités à propos des actes commis par les Etats-Unis à l'encontre du Nicaragua confirment la présence d'une menace directe à la souveraineté et à l'indépendance de ce pays. Grâce à la complicité des autorités américaines, des camps d'entraînement militaire forment, en Floride, des contre-révolutionnaires nicaraguayens qui se sont livrés à plusieurs reprises à des incursions armées sur le territoire du Nicaragua. Des camps de ce genre existent également au Honduras où les anciens somozistes s'arment jusqu'aux dents et sont équipés avec la participation directe et l'assistance des Etats-Unis. Washington a établi, sur le territoire du Honduras, des bases aériennes et navales; des bâtiments de guerre des Etats-Unis croisent au large des côtes du Nicaragua; l'espace aérien du Nicaragua a été violé plus d'une fois par des appareils de reconnaissance américains; tous ces faits ainsi que de nombreux autres cités dans la déclaration de Daniel Ortega témoignent clairement d'une intervention militaire imminente contre le Nicaragua.

48. Il faut également noter que malgré l'angoisse légitime qu'éprouve le peuple du Nicaragua et malgré les provocations qui sont lancées contre lui, la déclaration du Coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua contient de nombreux éléments constructifs et positifs. Il a confirmé catégoriquement qu'il était prêt à négocier un règlement politique de la situation dangereuse en Amérique centrale.

49. Nous avons également écouté les deux déclarations de la représentante des Etats-Unis [2335<sup>e</sup> et 2337<sup>e</sup> séances]. Nous n'avons noté dans aucune d'entre elles un effort visant à démentir les faits qui témoignent d'une ingérence assez large et directe des Etats-Unis dans les affaires du Nicaragua. En outre, la représentante des Etats-Unis a même confirmé que l'espace aérien de ce pays avait été violé; il est vrai que, par une étrange logique, ces survols nous ont été présentés comme s'il s'agissait d'un phénomène naturel, comme de quelque chose presque consacré par le droit international. Il ne faut pas faire preuve de beaucoup d'imagination pour envisager la réaction des Etats-Unis si les Nicaraguayens avaient effectué des survols de ce genre au-dessus du territoire des Etats-Unis.

50. Il est bon également de relever un autre élément. Dans la déclaration du Nicaragua, nous n'avons trouvé aucun point relatif aux affaires intérieures des Etats-Unis. Par contre, la représentante des Etats-Unis, elle, a consacré une partie importante de sa déclaration à des raisonnements et des considérations sur des affaires strictement internes du Nicaragua. Cela n'indique-t-il pas que l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains est devenue une habitude pour certains gouvernements ?

51. La situation en Amérique centrale et dans la région des Caraïbes d'une manière générale est très complexe. Les peuples de cette région depuis longtemps déjà luttent avec acharnement pour leur libération politique, économique et sociale, pour l'élimination des régimes semi-féodaux et d'oligarchies dominantes. Une lutte se poursuit pour la dignité, pour le pain et pour la terre. Les peuples s'efforcent d'obtenir de justes réformes agraires. Malheureusement, la situation en Amérique centrale est compliquée par l'ingérence des Etats-Unis dans les affaires intérieures des pays souverains de cette région. Un exemple éloquent nous vient à l'esprit à cet égard : c'est précisément la situation qui règne autour du Nicaragua. La situation dans les Caraïbes et en Amérique centrale est certes exacerbée par l'intention qu'ont les Etats-Unis de passer aux actes et de mettre à exécution les menaces qui sont continuellement lancées depuis quelque temps, sous divers prétextes, par Washington à l'adresse du Nicaragua.

52. La politique d'agression et d'intervention des Etats-Unis contre le Nicaragua fait partie d'une politique générale visant à accroître la tension internationale de même que les menaces à l'égard d'Etats indépendants dans diverses régions du monde. Cette politique américaine est aberrante et extrêmement dangereuse pour la paix.

53. Pour ce qui est de la question que nous examinons, le gouvernement soviétique exprime l'espoir que le Gouvernement des Etats-Unis finira par comprendre que la meilleure voie pour aplanir les difficultés dans les relations entre Etats ne passe pas par la recrudescence de la tension, l'exacerbation des pro-

blèmes ou l'aggravation d'activités qui n'ont pas été bien pesées à l'encontre de certains pays — dont le Nicaragua; cette voie passe par le respect de la souveraineté et par la solution concertée des différends, où qu'ils existent, par des moyens pacifiques.

54. Le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union soviétique, L. Brejnev, parlant de la grave situation qui règne dans les Caraïbes et en Amérique centrale, déclarait le 9 mars :

“Nous sommes profondément convaincus que là encore la voie de la paix et de la sécurité n'est pas l'imposition par un Etat de sa loi à un autre mais c'est le respect dans les faits du droit de chaque peuple à édifier comme il l'entend son propre mode de vie. A notre avis, c'est précisément le but des propositions constructives et pacifiques présentées récemment par le Gouvernement du Nicaragua.

“C'est dans ce sens que vont certaines idées exprimées par le Président du Mexique lorsqu'il a parlé de la préoccupation que lui inspirait la situation dans cette partie du monde. Nous comprenons fort bien que les dirigeants de Cuba et du Nicaragua voient dans ces idées une possibilité d'atténuer la tension en Amérique centrale. Cela servirait également la cause de la paix mondiale. L'Union soviétique est en faveur de cette évolution.”

55. Le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, A. Gromyko, dans la conversation qu'il a eue le 15 mars avec l'Ambassadeur du Mexique, a une fois de plus indiqué qu'il appuyait les initiatives de paix prises par le Président du Mexique.

56. La délégation soviétique appuie l'appel contenu dans la déclaration du Coordonnateur du Conseil du gouvernement de reconstruction nationale de la République du Nicaragua, M. Daniel Ortega; par cet appel, M. Daniel Ortega demandait au Conseil de se prononcer sans équivoque en faveur d'un règlement pacifique du problème de l'Amérique centrale et des Caraïbes, de rejeter la menace ou l'emploi de la force et de condamner toute intervention dans les affaires intérieures des Etats d'Amérique centrale.

57. M. AMEGA (Togo) : Prenant la parole en cette période où Mme Kirkpatrick préside les travaux du Conseil, il m'est particulièrement agréable de lui présenter les vives félicitations de ma délégation pour son accession à la présidence et pour la dextérité avec laquelle elle conduit nos débats. Pourrait-il en être autrement ? Ses grandes qualités intellectuelles de professeur d'université conjuguées avec le sens de l'humain qui la caractérise ont su l'imprégner très rapidement des us et coutumes de la vie diplomatique pour faire d'elle la talentueuse et digne représentante d'un pays avec lequel le mien entretient de bonnes relations d'amitié et de coopération.

58. Mes félicitations vont également à sir Anthony Parsons, qui a marqué de son sceau de diplomate avisé le Conseil, dont il a assumé la présidence au cours du mois écoulé.

59. Parlant pour la première fois devant le Conseil, en janvier dernier, j'ai souligné la détermination de mon pays d'assumer de façon pleine et entière ses responsabilités de membre du Conseil. Ces responsabilités procèdent de celles qui sont conférées à cet auguste organe par la Charte des Nations Unies, et dont la principale est “le maintien de la paix et de la sécurité internationales”. Aussi ma délégation ne saurait-elle s'installer dans un mutisme devant la plainte du Nicaragua sur la situation en Amérique centrale, situation qui contient le germe d'une conflagration possible.

60. Dans cette région du monde, chacun des Etats en conflit se réclame du bon droit. Les différents protagonistes apportent, de part et d'autre, des preuves plus accablantes et plus convaincantes les unes que les autres concernant la mauvaise volonté de l'un ou de l'autre à vivre en paix avec son voisin. Ces preuves sont malheureusement autant de foyers de tension, de facteurs qui menacent sans équivoque la quiétude de la région. Il a été rapporté des actes de violence, de torture, de meurtre, de suppression des libertés fondamentales et, surtout, des menaces d'agression.

61. C'est pourquoi le Togo se sent concerné et c'est pourquoi ma délégation voudrait rappeler que la violence érigée en système politique pour régir les rapports entre les nations constitue un grave danger pour la paix. Les peuples, quels qu'ils soient, en tous lieux, doivent avoir la liberté d'exprimer leur choix politique sans ingérence étrangère aucune.

62. Le Togo, pays profondément épris de paix et de liberté, pense que les relations entre les Etats doivent être fondées sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat, sur les principes de non-ingérence, de bon voisinage, de non-recours à la force et du règlement pacifique des différends par la négociation, principes prévus dans la Charte en vue de protéger les droits inaliénables de tous les peuples. Tous les Etats, petits ou grands, riches ou pauvres, et quel que soit leur régime politique, en signant la Charte ou en devenant parties par adhésion, ont pris librement l'engagement de respecter et de défendre ces principes.

63. Voilà pourquoi le Togo joint sa voix à celle de toutes les autres nations éprises de paix et du respect des principes de la Charte pour demander que le Conseil invite les parties concernées à rechercher une solution négociée à la situation que connaît cette région de l'Amérique latine. Comme l'a dit si justement le général d'armée Gnassingbé Eyadéma, président de la République togolaise :



“Le peuple togolais nourrit pour lui-même et pour toutes les nations une ardente volonté de paix et de progrès. Cette paix doit être réelle et concourir à l’émancipation effective de nos différentes nations. C’est pourquoi le Togo, face au désarroi qui saisit notre temps et menace l’équilibre international, a toujours préconisé le recours au dialogue fraternel et à la concertation permanente pour rechercher, dans la paix, des solutions justes aux douloureux conflits qui secouent notre monde et entraînent chaque jour des pertes de vies humaines.”

C’est à ce dialogue, à cette concertation que j’appelle les parties concernées dans cette plainte que le Nicaragua a présentée.

64. A cet égard, différentes dispositions sont prévues dans la Charte. Ainsi, à son Chapitre VI, intitulé “Règlement pacifique des différends”, l’Article 33 souligne :

“Les parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent en rechercher la solution, avant tout par voie de négociation, d’enquête, de médiation, de conciliation, d’arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux ou par d’autres moyens pacifiques de leur choix.”

Comme on peut le noter, ce paragraphe 1 de l’Article 33 de la Charte ouvre la voie au recours à des organismes ou accords régionaux qui constituent également un cadre de dialogue. En effet, le Chapitre VIII de la Charte, au paragraphe 2 de son Article 52, stipule que

“Les Membres des Nations Unies qui concluent ces accords ou constituent ces organismes [régionaux] doivent faire tous leurs efforts pour régler d’une manière pacifique, par le moyen desdits accords ou organismes, les différends d’ordre local avant de les soumettre au Conseil de sécurité.”

65. Or on ne peut ignorer l’existence de l’OEA dont presque tous les Etats de la région concernée sont membres. Ces Etats ont donc la possibilité d’appliquer le paragraphe 2 de l’Article 52 de la Charte des Nations Unies. Il importe alors aux parties de dire si leur différend a déjà fait l’objet d’efforts de règlement au sein de l’OEA. Dans l’affirmative, le Conseil devra prendre les mesures nécessaires en vue d’amener les parties à mettre en œuvre les dispositions de l’Article 33 précité. Dans le cas contraire, il reviendra au Conseil, dans l’application du paragraphe 3 de l’Article 52, d’encourager l’examen de la situation par l’OEA.

66. Dans le cas du paragraphe 2 de l’Article 52, il convient cependant de s’interroger sur le caractère local de la situation dans cette région de l’Amérique centrale, compte tenu des intérêts et des pays qui y

seraient impliqués. Le paragraphe 4 de l’article 52 précise que l’Article 52 n’affecte en rien l’application des Articles 34 et 35 de la Charte. Or l’Article 34 de la Charte laisse la possibilité au Conseil d’enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Et le paragraphe 1 de l’Article 35 de préciser que tout Membre de l’Organisation peut attirer l’attention du Conseil de sécurité sur un différend ou une situation de la nature visée à l’Article 34.

67. Telle est la situation qui se présente au Conseil. Deux options s’offrent alors au Conseil pour trouver une solution à la question dont l’a saisi le Nicaragua. Ma délégation espère que le Conseil saura prendre ses responsabilités.

68. Pour conclure, ma délégation lance un appel à tous les Etats pour un respect plus strict des principes de la Charte. Pour sauvegarder leur indépendance, leur souveraineté et leurs libertés sans cesse menacées, tous les Etats doivent conjuguer leurs efforts de paix. Ce n’est que dans ces conditions que leurs peuples pourront s’épanouir pleinement, dans la liberté et la dignité, et atteindre le bonheur auquel ils aspirent.

69. M. WIZNER (Pologne) [*interprétation de l’anglais*] : Qu’il me soit permis tout d’abord de féliciter Mme Kirkpatrick à l’occasion de son accession aux hautes fonctions de présidente du Conseil. Nous espérons que, sous sa direction, le Conseil pourra obtenir des résultats concrets et positifs dans ses travaux pendant le mois de mars.

70. Je voudrais également exprimer à sir Anthony Parsons notre gratitude pour la manière habile dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de février.

71. La raison pour laquelle le Conseil se réunit aujourd’hui est l’aggravation de la tension en Amérique centrale, qui menace la paix et la stabilité dans cette région et, partant, dans le monde en général. J’estime inutile d’exposer en détail la situation qui a conduit le Gouvernement nicaraguayen à demander, à juste titre, la convocation d’une réunion d’urgence du Conseil, car les orateurs qui m’ont précédé l’ont déjà fait de façon très complète.

72. Nous avons tous écouté avec une attention et un intérêt tout particuliers la déclaration faite par le commandant Daniel Ortega Saavedra, coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua, qui s’est terminée par un appel convaincant et émouvant en faveur de la paix en Amérique centrale. Je saisis cette occasion pour exprimer à l’héroïque peuple nicaraguayen l’admiration de la Pologne pour les efforts énergiques qu’il a

déployés pour libérer son pays des séquelles de la dictature d'oppression de Somoza et de ses parrains néocolonialistes, des séquelles du sous-développement économique, de la misère, de l'analphabétisme, du chômage et de l'injustice sociale.

73. Mon pays est très éloigné de l'Amérique centrale, mais nous ne saurions rester indifférents aux menaces à la paix et à la sécurité internationales, où qu'elles existent. Je voudrais à ce propos, souligner les points suivants.

74. Premièrement, il existe une tension évidente dans les relations entre les Etats-Unis et le Nicaragua, qui affecte la sécurité en Amérique centrale et dans le bassin des Caraïbes. Les causes de la crise ont été indiquées en détail par le commandant Ortega Saavedra. D'un flot de déclarations faites à un niveau élevé par plusieurs personnalités officielles des Etats-Unis et d'une campagne de propagande à grande échelle contre le Nicaragua, l'on est passé à des actes aussi dangereux que des violations de l'espace aérien du Nicaragua et des actes de sabotage. Nous ne saurions non plus rester indifférents aux informations des médias selon lesquelles des forces paramilitaires auraient été recrutées et entraînées pour se livrer à des incursions de sabotage contre diverses cibles importantes au Nicaragua, dans le but, à court terme, de troubler l'économie, et à plus long terme, de renverser le gouvernement populaire révolutionnaire de Managua.

75. Deuxièmement, nous tenons à signaler que les causes de la guerre civile en El Salvador et, dans un contexte plus grave, des tensions et des troubles dans d'autres pays de la région sont profondément enracinées dans des questions internes telles que le retard économique, les inégalités sociales extrêmes provoquées par des oligarchies bornées, la misère et le chômage, qui n'ont cependant pas réussi à enrayer les efforts des populations pour affirmer leur indépendance et leur identité nationale. Nous abhorrons les massacres et les souffrances dont la population innocente d'El Salvador est victime dans cette guerre civile dévastatrice où elle est mêlée et nous partageons la conviction exprimée par de nombreux représentants que la juste solution aux problèmes qui se posent dans ce pays doit être trouvée par le peuple lui-même, au moyen de négociations avec les forces patriotiques et sans ingérence extérieure.

76. Troisièmement, nous ne sommes pas d'accord avec ceux qui tendent à considérer que les événements et les tensions en Amérique centrale sont le résultat d'influences imaginaires cubaines, nicaraguayennes ou autres. Nous faisons partie de ceux qui estiment que — comme l'a écrit le Secrétaire aux relations extérieures du Mexique, M. Jorge Casteñeda, dans un article publié dans le *New York Times* du 10 mars — "la situation n'est pas une lutte idéologique entre l'Est et l'Ouest, mais une lutte populaire pour le pain et la justice".

77. L'accroissement constant des tensions dans la région de l'Amérique centrale constitue une menace manifeste à la paix et à la sécurité internationales. Si l'on ne fait pas obstacle à cette situation qui peut se transformer en conflagration armée véritable, elle pourrait gravement affecter la conduite normale des relations internationales, qui se trouvent déjà en danger à la suite des pressions croissantes et de la politique d'affrontement. C'est pourquoi nous estimons que la demande de réunion du Conseil présentée par le Nicaragua le 19 mars [S/14913] est pleinement justifiée. Le Conseil doit examiner la question avec toute l'attention que mérite sa gravité.

78. Il n'existe pas d'autre option raisonnable pour un règlement pacifique de la crise dans cette région, compte pleinement tenu des changements qui s'y sont produits ainsi que des aspirations légitimes des nations d'Amérique centrale et des Caraïbes. Toutes ces nations devraient pouvoir jouir pleinement de leur droit souverain de déterminer leurs régimes politiques, sociaux et économiques sans ingérence extérieure, comme il est établi, entre autres, au paragraphe 1 de la résolution 31/91 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1976, intitulée "Non-intervention dans les affaires intérieures des Etats".

79. La présentation la plus détaillée et la plus à jour de cette notion se trouve dans la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats qui a été adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-sixième session, le 9 décembre 1981. Il y est solennellement déclaré, entre autres, que :

"Aucun Etat ou groupe d'Etats n'a le droit d'intervenir ou de s'ingérer de quelque manière ou pour quelque raison que ce soit dans les affaires intérieures et extérieures d'autres Etats"<sup>6</sup>.

En développant encore le sens fondamental de cette norme essentielle du droit international, la Déclaration stipule sans aucune équivoque :

"Le devoir d'un Etat de s'abstenir de recourir à toute intervention armée, subversion, occupation militaire ou à toute autre forme d'intervention ou d'ingérence, avouée ou dissimulée, dirigée contre un autre Etat ou groupe d'Etats"<sup>7</sup>.

80. Il existe toute une gamme de mécanismes bilatéraux et multilatéraux pour le règlement pacifique des différends; c'est aux Etats intéressés d'en choisir un d'un commun accord.

81. C'est dans cet esprit que nous avons appuyé l'initiative du Président du Mexique, M. José López Portillo, qui a offert les bons offices de son pays pour rechercher la coexistence pacifique, renforcer le principe du bon voisinage entre Etats et renforcer la sécurité de tous les pays du bassin des Caraïbes. De même, nous sommes heureux que les Gouvernements

du Nicaragua et de Cuba se soient déclarés prêts à négocier avec le Gouvernement des Etats-Unis, comme cela a été mentionné dans les neuf points contenus dans la déclaration du commandant Ortega Saavedra [2335<sup>e</sup> séance, par. 75 à 83]. Nous sommes convaincus que ces neuf points constituent une base de départ réaliste et constructive pour un processus d'établissement de la paix dans la région.

82. Si le Conseil se prononçait en faveur d'une action décisive dans ce sens, assortie d'une réaffirmation des principes du non-recours à la force et la non-intervention, cela contribuerait certainement de façon concrète et sensible à lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités principales dans la recherche d'un règlement pacifique des conflits en Amérique centrale et dans le bassin des Caraïbes, conformément à la Charte des Nations Unies.

83. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique populaire lao. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

84. M. SRITHIRATH (République démocratique populaire lao) : Je viens de présenter mes lettres de créance il y a deux semaines. Mon premier acte officiel au sein de l'Organisation des Nations Unies est d'intervenir aujourd'hui pour défendre la cause du peuple nicaraguayen jadis opprimé et humilié, mais aujourd'hui libre, indépendant et digne de respect. En effet, c'est un grand honneur pour le peuple lao entier et pour moi-même d'accomplir cet acte hautement humanitaire.

85. Le Laos et le Nicaragua sont géographiquement loin l'un de l'autre. Mais nos deux peuples sont étroitement liés par le même passé colonial d'opprimés, la même volonté de vivre en paix et la même aspiration à la liberté et à l'indépendance. Par leur lutte révolutionnaire résolue et pleine d'abnégation contre le colonialisme et le néo-colonialisme, le peuple lao et le peuple nicaraguayen, tout comme, notamment le peuple de Cuba, de la Grenade, du Viet Nam, du Kampuchea, de l'Afghanistan, du Mozambique, de l'Angola et de l'Ethiopie, se sont vu accéder l'un après l'autre à l'indépendance véritable, faisant ainsi s'écrouler comme un château de cartes tout le système colonial et néo-colonial. L'ère où l'impérialisme fort et puissant pouvait, bon gré mal gré, malmenager les petits pays faibles et pauvres est à jamais révolue. Car c'est le peuple qui fait l'histoire lui-même.

86. Cependant, les impérialistes ne renoncent pas pour autant à leurs velléités d'ingérence et d'agression contre nos pays et les pays épris de paix et de progrès sous prétexte de défendre le soi-disant "monde libre" ou de prévenir la prétendue "menace communiste". C'est pourquoi, ces derniers temps, mus par un élan convulsif et de désespoir, ils ont tenté par tous les moyens de récupérer leurs positions perdues. Ainsi, nous assistons avec la plus grave préoccupation à la

détérioration dangereuse de la situation en Amérique centrale et aux Caraïbes, détérioration provoquée par la politique impérialiste de l'administration Reagan, qui vise, d'une part, à endiguer le courant révolutionnaire et, d'autre part, à perpétuer cette zone dite "chasse gardée des Etats-Unis" sous sa sphère d'influence exclusive, où elle pourrait jouer le rôle de gendarme international, rôle déjà banni par tous les peuples épris de paix et d'indépendance nationale.

87. Aussi, pour réaliser ces odieux desseins, Washington s'emploie-t-il activement à déstabiliser les gouvernements des pays de la région qui se prononcent sur le plein exercice de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, en vue de les renverser par la suite et de mettre à leur place des gouvernements à sa dévotion. C'est ainsi que nous avons été témoins, ces derniers temps et non sans indignation, de toutes sortes de préparatifs et d'entraînements militaires tant aux Etats-Unis eux-mêmes que dans les territoires de leurs fidèles alliés. Ces mesures, certes, s'accompagnent de propagandes calomnieuses orchestrées par les médias américains les plus conservateurs. C'est à ces visées que sont ainsi exposés les peuples du Nicaragua, d'El Salvador et d'autres pays de la région. En vue de donner du courage et de la vivacité aux forces réactionnaires en voie de décomposition, il n'hésite pas à s'ingérer ouvertement dans les affaires intérieures de ces pays. Le cas le plus notoire est celui d'El Salvador dont le but est de tenter d'étouffer à jamais les aspirations légitimes de ce peuple à l'indépendance, à la liberté et à la dignité.

88. Qu'on se souvienne que les bombardements aériens des Etats-Unis contre le territoire du Laos à partir des bases américaines situées dans la région, en 1964, étaient motivés par ce que les Etats-Unis appelaient "existence de troupes vietnamiennes" ou "menace communiste".

89. Qu'on se souvienne que, pour déclencher la guerre aérienne contre le Nord-Viet Nam en 1965, les Etats-Unis avaient trouvé prétexte dans ce qu'ils appelaient "provocations des vedettes vietnamiennes contre les lance-torpilles américains dans les eaux territoriales".

90. Qu'on se souvienne que le débarquement américain contre Cuba en 1962 était motivé par la prétendue "menace cubaine contre la sécurité des Etats-Unis".

91. Et bien d'autres exemples s'accumulent. Tout cela demeure le leitmotiv justifiant l'intervention et l'agression américaine contre un quelconque pays.

92. Et maintenant, c'est justement l'existence de cette trame qui explique la mise en place, sur le territoire des Etats-Unis, des camps d'entraînement de mercenaires et de contre-révolutionnaires et l'intensification des activités subversives à l'intérieur du Nicaragua. Et, qui plus est, il ne se passe pas un jour

sans que des personnalités gouvernementales des Etats-Unis ne profèrent des déclarations diffamatoires sur les prétendues "installations militaires étrangères" au Nicaragua, sur le respect de la liberté ou de la démocratie au Nicaragua, et des déclarations de menace d'ingérence et d'agression à l'encontre du peuple et du Gouvernement du Nicaragua. Ces pratiques devenues coutumières et traditionnelles pour les Etats-Unis d'Amérique et destinées à préparer l'opinion publique américaine et internationale sont interprétées en connaissance de cause comme un signe avant-coureur d'une intervention et d'une agression imminentes de grande envergure des Etats-Unis et de leurs alliés contre les peuples du Nicaragua et d'autres pays progressistes de la région. Le mouvement des pays non alignés a, de son côté, exprimé à plusieurs reprises ses graves préoccupations devant cette situation explosive qui fait peser incessamment une lourde menace à la paix et à la sécurité de la région et du monde.

93. Ce comportement belliqueux de l'administration américaine à l'égard du peuple du Nicaragua et d'autres pays de l'Amérique centrale et des Caraïbes porte gravement atteinte à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies et viole de façon flagrante les principes de non-intervention et de non-ingérence, de non-recours à la force ou menace de recours à la force dans les relations internationales. Cette violation est d'autant plus grave et inadmissible qu'elle est commise par les Etats-Unis, membre permanent du Conseil de sécurité, dont la responsabilité première, que lui a attribuée la Charte, consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales. Or l'attitude actuelle de ce pays n'a nullement contribué à rétablir la paix dans la région, mais, au contraire, a provoqué une situation de tension permanente menaçant ainsi gravement la stabilité et la sécurité internationales.

94. Devant ce danger grave et imminent, il n'est que légitime et opportun que le Conseil soit saisi d'urgence de cette question vitale, conformément à sa responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil est, de par son mandat, le seul organe qui dispose de pouvoirs nécessaires capable de trouver une solution pacifique à un conflit aux dimensions internationales. A cet égard, ma délégation appuie pleinement l'initiative prise par le Gouvernement du Nicaragua de demander la convocation d'urgence du Conseil pour examiner cette question, et elle se félicite vivement de la disponibilité inconditionnelle dudit gouvernement de coopérer de façon fructueuse avec le Conseil et avec toutes les parties intéressées pour trouver ensemble une solution politique à la crise qui a dangereusement secoué son pays, l'Amérique centrale et les Caraïbes. Ces propositions sages montrent à l'évidence les aspirations ardentes du peuple nicaraguayen à vivre en paix et en bon voisinage.

95. Ma délégation espère que les Etats-Unis sont animés de la même volonté politique et sont disposés à

collaborer sincèrement avec tous les pays intéressés de la région pour rechercher un règlement pacifique à cette question d'une extrême gravité. Par ailleurs, si l'administration américaine est réellement soucieuse de trouver un remède à cette situation troublante, comme elle l'a souvent déclaré, elle devra mettre immédiatement un terme à sa politique d'ingérence et d'agression contre les pays de l'Amérique centrale et des Caraïbes et, dans l'intérêt de la paix de la région, s'engager dans des négociations sérieuses avec le Gouvernement du Nicaragua et donner une réponse positive aux propositions constructives présentées par le Président du Mexique, M. José López Portillo, visant à résoudre par un règlement négocié les problèmes fondamentaux de l'Amérique centrale et des Caraïbes. Ces propositions, qui constituent la base appropriée pour une solution politique à la question de la région, ont trouvé l'adhésion et l'appui de plus en plus large des peuples et des pays épris de paix et de justice dans le monde, dont le peuple de la République démocratique populaire lao.

96. Pour terminer, ma délégation tient à réaffirmer la ferme solidarité et le soutien inébranlable du peuple et du Gouvernement de la République démocratique populaire lao à la juste cause du peuple et du Gouvernement du Nicaragua aussi bien dans leurs efforts de reconstruction nationale que dans leur détermination de défendre les acquis grandioses de leur révolution. Le Conseil devra, pour sa part, prendre les mesures nécessaires en vue d'éliminer tous ces actes et menaces d'intervention et d'agression, directs ou indirects, et de garantir la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Nicaragua ainsi que des pays de la région. Il devra en outre réaffirmer le devoir des Etats de s'abstenir de causer des tensions et de proférer des menaces d'ingérence et d'agression contre d'autres Etats au détriment de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

97. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Mozambique que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

98. M. LOBO (Mozambique) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation vient ici aujourd'hui ajouter sa voix à celles des nobles nations qui, de par le monde, ont promptement condamné les provocations préméditées constantes et les violations incessantes de l'espace aérien et de l'intégrité territoriale de la nation souveraine et indépendante du Nicaragua. Ce sont là des violations des principes fondamentaux du droit international et des principes sacrés du mouvement des pays non alignés dont le Nicaragua fait partie. La violation de ces principes ne peut en aucune manière favoriser les bonnes relations entre Etats, élément pourtant indispensable à l'entente et à la coopération mutuelles entre peuples et nations voisins.

99. Le peuple de la République populaire du Mozambique exprime sa reconnaissance au Gouvernement du

Nicaragua qui a porté cette question devant le Conseil de sécurité. Nous espérons sincèrement et nous croyons que les membres de cette instance sauront traiter de cette question délicate de façon que la sombre atmosphère qui menace la sécurité et la paix dans certaines parties de notre monde se dissipe encore une fois.

100. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration faite au Conseil par M. Daniel Ortega Saavedra, coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua, et nous pensons qu'aucun membre du Conseil ne manquera de saisir l'essence du problème. Nous savons tous que, dernièrement, l'Amérique centrale et la zone des Caraïbes sont devenus un foyer de tension des plus critiques. C'est une région où le caractère agressif de l'impérialisme s'avive dans une vaine tentative pour changer la marche de l'histoire des peuples de la région. Nous sommes témoins d'un affrontement direct entre les forces de la paix et de la démocratie d'une part et d'autre part par les forces de ceux qui défendent le maintien de l'oppression, de la répression et de l'exploitation des peuples.

101. Le peuple du Nicaragua, victime depuis longtemps des différentes manœuvres et des divers actes agressifs conçus par l'impérialisme pour empêcher les changements sociaux qui interviennent maintenant dans le pays, s'est vu refuser le droit de choisir librement son destin. A présent qu'il s'est attaqué à la tâche difficile de recouvrer la dignité de l'homme et de reconstruire son économie dévastée pendant les années de dictature somoziste, c'est une honte que de voir la réaction négative des forces qui se posent en champions de la démocratie et de la justice dans le monde.

102. Le nouveau Gouvernement américain essaie d'écraser la victoire du peuple par des menaces d'agression économique et va même jusqu'à financer et à former des dissidents pour déstabiliser le Gouvernement du Nicaragua.

103. La République populaire du Mozambique, en condamnant de telles violations et de tels actes, manifeste son respect des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

104. Pour nous qui venons d'Afrique australe et du Mozambique en particulier, ce phénomène n'a rien de nouveau. Dans notre région, nous vivons la même situation. Le régime minoritaire et raciste d'Afrique du Sud est encouragé et incité par les impérialistes à intervenir dans les pays voisins où les partisans de l'impérialisme et du colonialisme voient, dans notre liberté de choisir librement notre destin, une insulte à leurs plans de maintien de l'esclavage et de l'apartheid dans la région. Encouragé par ses partisans, le régime illégal d'Afrique du Sud continue de lancer des défis à la communauté internationale en occupant la Namibie et en perpétrant constamment des agressions armées

contre les Etats de première ligne et d'autres Etats de la région, comme ce fut le cas aux Seychelles.

105. La même situation existe au Moyen-Orient où la politique agressive du régime sioniste d'Israël menace constamment la souveraineté des Etats arabes. Le régime raciste d'Afrique du Sud et Israël poursuivent le même objectif : déstabiliser leurs régions respectives pour empêcher les peuples de progresser dans aucun domaine.

106. La République populaire du Mozambique estime que le Gouvernement des Etats-Unis ne saurait rien faire de mieux que de cesser de menacer le Nicaragua et les autres pays d'Amérique centrale et de cesser d'appuyer le régime raciste d'Afrique du Sud. Voilà qui contribuerait à sauvegarder la paix et la sécurité internationales.

107. Le Gouvernement du Nicaragua a énoncé publiquement quatre éléments essentiels pouvant servir à la recherche de solutions pacifiques de la situation tendue existant en Amérique centrale. Ils se trouvent dans l'annexe au document publié sous la cote S/14908, en date du 17 mars.

108. La République populaire du Mozambique estime que le Gouvernement des Etats-Unis devrait accepter la bonne volonté manifestée par les Gouvernements du Nicaragua, du Mexique et d'autres pays et en profiter pour amorcer des pourparlers sérieux en vue de trouver une solution appropriée au malentendu qui règne dans cette région.

109. Nous estimons que les Etats-Unis doivent respecter le droit des peuples de choisir leur propre système de développement social, économique et politique. A ce stade du XX<sup>e</sup> siècle, nous pensons qu'aucun Etat n'aurait le front de répéter les erreurs de l'époque du colonialisme.

110. La République populaire du Mozambique, pour sa part, aimerait que le Gouvernement des Etats-Unis soit du côté de la justice dans le cas de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud, du Moyen-Orient et de l'Afrique australe.

111. La République populaire du Mozambique est persuadée que le Conseil, au cours des réunions qu'il tient actuellement, prendra des mesures permettant de surmonter le conflit et de déboucher sur un dialogue constructif et positif. Ce faisant, il se conformera à l'appel lancé par le peuple du Nicaragua par la voix de son représentant le plus autorisé.

112. La République populaire du Mozambique soutient les propositions avancées par le Président du Mexique, M. José López Portillo, et estime qu'elles constituent un point de départ important pour des négociations.

113. La République populaire du Mozambique, réaffirmant son adhésion totale aux principes de la Charte,

continuera comme par le passé à rechercher de son mieux une solution juste aux problèmes graves qui se posent au monde aujourd'hui.

114. La République populaire du Mozambique désire exprimer ici au Gouvernement et au peuple du Nicaragua son appui ferme et sans équivoque, de même que sa solidarité.

115. Le peuple du Nicaragua, comme notre propre peuple et les autres peuples du monde, est en faveur de la paix, de la coopération et de la concorde, et il ne cesse de lutter pour réaliser l'objectif de progrès au profit de l'humanité tout entière.

116. Aussi longtemps que la souveraineté nationale des Etats sera menacée à l'intérieur de l'Afrique australe ou ailleurs dans le monde, le cri de mon peuple, repris par mon gouvernement restera le même : *A luta continua*.

117. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

118. M. MAITAMA-SULE (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un grand honneur pour mon pays que d'avoir été invité par le Conseil à participer à cette réunion. C'est aussi pour moi un honneur personnel et une occasion particulièrement importante, car c'est la première fois que je participe à un débat du Conseil.

119. Cela dit, je voudrais, Monsieur le Président, vous prier de féliciter en mon nom Mme Kirkpatrick à l'occasion de son accession à la présidence pour le mois de mars. La façon dont elle dirige les délibérations du Conseil depuis le début du mois est remarquable, un mois durant lequel d'importantes questions ont surgi qui reflètent des intérêts opposés. Elle a su néanmoins s'acquitter de ses responsabilités avec beaucoup de tact et de diplomatie.

120. Au cours du mois dernier, nous avons aussi été témoins de l'art consommé de la diplomatie qui caractérise les Britanniques lorsque son prédécesseur, sir Anthony Parsons, assurait la présidence. Je voudrais dire bien haut combien j'ai apprécié la façon dont il s'est acquitté de ses responsabilités.

121. Je suis sûr que, sous la direction de Mme Kirkpatrick, le Conseil aboutira, dans ce cas particulier, à une décision raisonnable et réaliste qui ajoutera à sa crédibilité auprès de la communauté internationale.

122. Monsieur le Président, je voudrais vous remercier et remercier les membres du Conseil de m'avoir autorisé, au nom du Nigéria, à faire une déclaration sur la situation au Nicaragua.

123. En demandant l'autorisation de participer au débat, je tiens à dire sans ambages qu'il n'était pas

dans les intentions du Nigéria de blâmer ou de condamner un côté ou un autre. Ce dont on a besoin maintenant, ce ne sont pas de récriminations qui ne peuvent qu'envenimer les tensions mais d'un effort concerté à l'intérieur et à l'extérieur du Conseil pour que les Etats-Unis et le Nicaragua puissent régler leur différend par le dialogue. La situation créée par le différend entre le Nicaragua et les Etats-Unis s'est étendue à l'ensemble de l'Amérique centrale. La paix et la sécurité dans cette région vitale du monde semblent maintenant courir le risque d'être gravement compromises.

124. Ces deux dernières semaines, le Mexique s'est employé activement et avec ardeur à servir de médiateur entre les deux côtés. Ses efforts méritent d'être hautement loués et j'espère que la paix aura une chance de succès en Amérique centrale.

125. Quels sont les éléments d'une paix durable en Amérique centrale ? La première condition fondamentale, c'est que toutes les parties au différend renoncent à recourir à la force. De même, il ne doit y avoir aucune tentative de parvenir à un règlement par la menace du recours à la force ou par une invasion du Nicaragua. Le deuxième élément d'un règlement durable serait l'engagement de la part des deux parties d'entreprendre des entretiens directs dans le but d'assurer un règlement négocié. Il faut noter que le Nicaragua a publiquement déclaré qu'il était prêt à discuter directement avec les Etats-Unis. Une déclaration similaire de la part de Washington serait fort bien accueillie. Le troisième élément nécessaire à l'instauration de la paix dans une région qui en a bien besoin serait l'engagement multilatéral de la part de tous les Etats de la région envers une politique basée sur la non-ingérence dans leurs affaires intérieures respectives.

126. Je suis convaincu que la principale cause des tensions à travers le monde d'aujourd'hui réside pour beaucoup dans le fait que certaines puissances pensent — à tort — que, grâce à la menace ou à l'emploi de la force, elles peuvent contrôler les événements survenant dans les relations internationales et, partant, obliger des Etats petits ou faibles à se développer selon une ligne prédéterminée ou à agir d'une façon qu'elles considèrent être favorable aux intérêts imaginaires de sécurité des grandes puissances. Pourtant, comme les derniers événements l'ont montré, la notion de puissance et le recours à la force sont périmés dans les relations internationales. La puissance militaire n'est plus le seul élément qui détermine les relations entre les Etats. Il y a d'autres éléments importants, autres que militaires, qui définissent les relations entre Etats. De nombreux pays en développement ne sont plus disposés à accepter passivement le diktat des grandes puissances. Ils exigent de jouir du même droit de déterminer librement leur propre destin que celui dont jouissent les grandes puissances. Il est donc essentiel que ce simple fait soit reconnu et accepté en tant que base des relations internationales d'aujourd'hui.

127. Le Nicaragua doit jouir de cette liberté pour se développer dans le sens qu'il aura lui-même choisi. C'est au peuple du Nicaragua et non aux étrangers qu'il appartient de décider de son destin.

128. Il n'est pas nécessaire d'approuver la politique intérieure du Nicaragua pour lui octroyer la liberté de décider lui-même de son propre avenir. Le Nicaragua doit jouir de la liberté que d'autres revendiquent. Rien d'autre — et cela vaut pour tous les pays d'Amérique centrale — n'apportera la paix dans la région.

129. M. LING Qing (Chine) [*interprétation du chinois*] : Je voudrais tout d'abord féliciter Mme Kirkpatrick au nom de la délégation chinoise, à l'occasion de son accession à la présidence pour le mois de mars. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à sir Anthony Parsons, représentant du Royaume-Uni, pour la compétence avec laquelle il s'est acquitté de ses fonctions de président pour le mois de février.

130. Nous avons écouté très attentivement l'allocution de M. Daniel Ortega Saavedra, coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua, ainsi que les déclarations des représentants de divers pays. La délégation chinoise voudrait indiquer brièvement sa position sur la situation actuelle en Amérique centrale.

131. Premièrement, les convulsions et la tension qui règnent actuellement en Amérique centrale suscitent une profonde préoccupation dans la communauté internationale. Le Gouvernement et le peuple chinois s'inquiètent aussi de l'évolution de la situation dans cette région.

132. Deuxièmement, depuis longtemps déjà, les peuples d'Amérique centrale mènent une lutte dure et sans relâche pour défendre leur indépendance nationale, leur souveraineté et leur intégrité territoriale, pour se libérer de l'ingérence, du contrôle et de l'exploitation extérieurs, pour parvenir à la justice sociale et au progrès, pour développer leur économie nationale et améliorer leur niveau de vie. Sous la direction du Front sandiniste de libération nationale, le peuple du Nicaragua a mené une lutte héroïque et indomptable. Il a finalement réussi à renverser la dictature de Somoza en 1979. C'est donc une victoire pour le peuple du Nicaragua dont la juste lutte lui a valu le respect et l'admiration du peuple chinois ainsi que d'autres peuples du monde.

133. Troisièmement, pour atténuer et éliminer la tension en Amérique centrale et dans les Caraïbes, M. López Portillo, président du Mexique, a avancé récemment une proposition constructive. Cette initiative du Mexique a été accueillie avec beaucoup d'attention par la communauté internationale ainsi que par toutes les parties intéressées. Au cours des réunions de ces derniers jours, les représentants de plusieurs pays non alignés ont souligné fort justement que des facteurs intérieurs et extérieurs profonds

expliquaient le problème de l'Amérique centrale et qu'il était indispensable, si nous voulions éliminer la tension dans cette région, de respecter rigoureusement les principes de la charte des Nations Unies et les normes établies qui guident les relations internationales, en particulier les principes du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays, de la non-ingérence et de la non-agression, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force ainsi que du règlement négocié des différends entre Etats. Ils ont aussi exigé fort justement que les superpuissances ne mettent pas la question de l'Amérique centrale dans l'orbite de leur rivalité. Les pays non alignés espèrent ardemment qu'un règlement négocié aux problèmes actuels pourra être trouvé. Nous estimons que les offres et les exigences des pays non alignés sont raisonnables. Leurs propositions sont positives et devraient donc être examinées avec le plus grand sérieux.

134. Quatrièmement, la délégation chinoise tient à souligner que pour alléger et éliminer la tension dans la région de l'Amérique centrale, il est essentiel d'éliminer toute ingérence extérieure, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays d'Amérique latine doivent être respectées et les questions qui se posent en Amérique centrale doivent être réglées par les peuples de cette région. Nous nous opposons fermement à toute forme d'intervention dans les affaires intérieures des pays d'Amérique centrale, d'où qu'elles viennent et sous quelque prétexte que ce soit. Ce n'est que lorsque les interventions, l'agression, la menace d'emploi de la force et les infiltrations seront éliminés que les convulsions en Amérique centrale pourront cesser.

135. Cinquièmement, en ce qui concerne les différends et divergences de vues qui séparent les pays d'Amérique centrale, nous estimons que, comme ces pays font tous partie du tiers monde, il n'y a pas de conflit d'intérêts fondamentaux entre eux. Nous espérons fermement que les pays intéressés pourront régler leurs différends et divergences de vues par des consultations et des négociations, à l'abri de toute ingérence extérieure et conformément aux normes qui régissent les relations entre Etats telles qu'elles sont consacrées dans la Charte des Nations Unies et, en particulier, conformément aux principes du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, ainsi que de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.

136. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Grenade. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

137. M. TAYLOR (Grenade) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens, tout d'abord à vous prier de transmettre à Mme Kirkpatrick la reconnaissance de ma délégation de nous avoir donné la possibilité de prendre la parole devant le Conseil sur

la question pressante dont il est saisi. J'aimerais aussi la féliciter de son accession à la présidence pour le mois de mars.

138. Je tiens à dire également notre reconnaissance à sir Anthony Parsons pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les délibérations du Conseil au mois de février.

139. Le Conseil examine la question inscrite à l'ordre du jour à un moment où la menace est plus précise en différentes parties du monde qu'en aucun moment depuis la seconde guerre mondiale. Cette pénible et consternante réalité a de graves répercussions pour les nations grandes et petites, riches ou pauvres. En Amérique centrale et dans les Caraïbes, la menace de guerre est particulièrement dangereuse étant donné que nous, peuples de cette région, avons été victimes de tyrannies parmi les plus barbares qu'ait connues le monde.

140. De ce fait, cette série de réunions revêt une importance particulière. Nos responsabilités collectives sont d'autant plus lourdes que des millions d'êtres humains, dans des communautés agricoles primitives comme dans des sociétés industrialisées, se tournent vers l'Organisation des Nations Unies, notamment vers le Conseil de sécurité, où ils voient les ultimes défenseurs de la paix.

141. Le Gouvernement populaire révolutionnaire de la Grenade ne voit pas dans cette série de réunions une occasion de s'en prendre à des gouvernements ou des peuples; il y voit plutôt une occasion historique de parvenir à une entente. Nous considérons ces réunions du Conseil comme des plus importantes et opportunes — non pas pour ajouter des chapitres au livre de la haine mais plutôt pour recommencer la noble tâche qui consiste à écrire de nouveaux chapitres de paix, de compréhension et de coopération.

142. Je parle au nom d'un gouvernement et d'un peuple dont la foi dans les principes de la Charte des Nations Unies est inébranlable. Nous pensons très sincèrement que l'on peut réaliser la paix. Nous sommes convaincus cependant qu'il n'est pas de paix sans justice. La paix et la justice reposent nécessairement sur l'acceptation inconditionnelle du pluralisme idéologique et sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. La paix continuera de nous échapper si la politique d'affrontement et les slogans de la guerre froide continuent de se substituer au dialogue et aux jugements sensés et rationnels. Personne n'a le droit d'imposer sa loi à un autre; nous sommes offensés par ceux qui font des sermons sur le pluralisme idéologique et le droit à l'autodétermination tout en essayant en même temps de déséquilibrer, d'isoler et de tromper ceux qui ne partagent pas leur avis. Il n'y a pas de paix lorsque les puissants cherchent à imposer leur volonté aux faibles et il n'y aura pas de paix tant que l'on croira que les processus révolutionnaires qui ont eu lieu en Amérique centrale et dans les Caraïbes ont leur origine ailleurs.

143. Les peuples d'Amérique centrale et des Caraïbes ont besoin de paix. Nous, fils et filles de Bolívar, de Martí, de Sandino et de Fedón, qui pendant des siècles avons été des pions sur l'échiquier diplomatique entre les mains d'étrangers indifférents, présentons une demande bien légitime : nous voulons pouvoir prendre en main notre propre destin. Nos peuples n'ont pas les moyens de glorifier ou de romantiser la guerre. Pour nous, la guerre n'est pas le prolongement logique de la politique. Pour nous, la guerre c'est la mort, c'est la destruction.

144. Le peuple du Nicaragua, et je dirai même tous les peuples conscients en Amérique centrale et dans la région des Caraïbes sont incapables de faire la guerre. Des siècles de domination et d'oppression les ont laissés faméliques et émaciés. Un peuple brutalisé à ce point déteste la guerre; un peuple qui a été à ce point victime ne peut avoir aucun goût pour la guerre; un peuple qui désire tellement changer les réalités de la famine, de la maladie, de la malnutrition et de toutes les autres manifestations du sous-développement et du retard est incapable de déclencher une guerre.

145. Ma délégation a écouté attentivement l'exposé édifiant et très documenté fait au nom du peuple du Nicaragua et de tous les peuples épris de paix de notre hémisphère par le commandant Daniel Ortega Saavedra. Nous avons été très émus par son éloquence et son honnêteté parce que nous, à Grenade, ne connaissons pas de peuple dans notre région qui comprenne mieux les dangers de la guerre que le peuple héroïque du Nicaragua. C'est donc un honneur pour nous que de joindre notre voix à l'appel du commandant Ortega lorsqu'il a dit :

“Le Nicaragua réclame du Conseil de sécurité qu'il se prononce explicitement, conformément à la Charte des Nations Unies, sur l'obligation de rechercher par des moyens pacifiques le règlement des problèmes de la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes et qu'il rejette les actes de force et les menaces, répudiant toute intervention directe, indirecte ou clandestine en Amérique centrale.” [*Ibid.*, par. 87].

146. Je saisis aussi l'occasion pour saluer les initiatives historiques des Gouvernements français et mexicain dans leurs efforts de paix dans la région. Le Gouvernement populaire révolutionnaire de la Grenade a appuyé publiquement les initiatives franco-mexicaines en vue d'un règlement politique négocié en El Salvador [S/14659, annexe]. Le Gouvernement de la Grenade a annoncé qu'il soutenait le cadre de paix dévoilé à Managua, le 21 février, par le Président du Mexique. Nous vouons aux Présidents de la France et du Mexique une reconnaissance éternelle.

147. A cette étape, il est bon, à mon avis, de rappeler au Conseil les propositions de paix et de sécurité pour l'Amérique centrale et les Caraïbes faites par mon gouvernement. Depuis la réunion de l'OEA tenue à



La Paz, en 1979, nous n'avons cessé de demander à l'OEA et à l'Organisation des Nations Unies qu'elles fassent des Caraïbes une zone de paix. Une fois de plus, nous renouvelons cet appel pour que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes fassent en sorte que premièrement, les armes nucléaires soient interdites dans la région; deuxièmement, il soit mis fin à toutes les manœuvres militaires agressives; troisièmement, toutes les bases militaires étrangères existant dans la région soient démantelées; quatrièmement, il soit établi un mécanisme traitant de toutes les formes d'agression, y compris les assassinats, la propagande, l'agression diplomatique et économique et l'envoi de mercenaires. Mon gouvernement estime que le Conseil doit se prononcer très nettement sur la question des mercenaires. L'expérience récente de la nation sœur des Seychelles rappelle tristement que certains gouvernements sont menacés par ces chiens de guerre à la solde d'autres gouvernements.

148. Aujourd'hui, nous nous sentons obligés de renouveler notre engagement au service de la paix. Malgré les nuages qui assombrissent notre région, nous ne sommes ni découragés ni pessimistes. Je peux vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, que mon gouvernement fera tout pour parvenir à une paix juste et durable dans la région. Donnons à la paix sa chance.

149. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est la représentante des Seychelles. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

150. Mme GONTHIER (Seychelles) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous prierai de bien vouloir transmettre à Mme Kirkpatrick toutes nos félicitations. Par nos nominations respectives à la tête de nos missions, les Etats-Unis d'Amérique et les Seychelles reconnaissent tous deux l'aptitude des femmes à diriger des postes diplomatiques importants.

151. Je voudrais également adresser mes félicitations au représentant du Royaume-Uni qui a assumé les fonctions de président le mois dernier. Le Royaume-Uni a toujours été extrêmement positif envers la République des Seychelles dans les durs moments qu'elle a traversés.

152. La question dont le Conseil délibère à l'heure actuelle est fort préoccupante pour le Gouvernement des Seychelles, car les renseignements que nous avons obtenus de différentes sources, y compris dans une grande mesure de la presse internationale, nous font craindre la possibilité d'une intervention militaire étrangère au Nicaragua où il n'est pas exclu que l'on ne fera pas appel à des mercenaires.

153. C'est sans doute la réalité d'un affrontement militaire dans la région qui a conduit les Gouvernements mexicain et français à faire une déclaration conjointe en octobre 1981 par laquelle ils se disaient catégoriquement opposés à de tels actes de témérité.

154. La menace d'une intervention militaire étrangère dans la région de l'Amérique centrale, voire dans les Caraïbes, préoccupe profondément le peuple et le Gouvernement des Seychelles. Il n'y a pas si longtemps, la République des Seychelles a été la cible d'une agression mercenaire étrangère. Nous savons maintenant avec certitude que le régime de Pretoria, tout au moins, était impliqué dans cette vile tentative de déstabiliser le peuple seychellois dans la voie de développement politique et socio-économique qu'il s'était choisie. Peut-être que les procès en cours des mercenaires feront davantage de lumière sur la participation d'autres à cette agression étrangère méprisante contre un Etat indépendant et souverain. Il est à espérer que la presse ne persistera pas dans son silence actuel concernant ces procès.

155. Dans le cas de l'agression mercenaire contre les Seychelles, le Conseil, le 15 décembre 1981, a assumé ses responsabilités d'une manière véritablement digne du rôle sage qu'il est appelé à jouer dans l'instauration de la paix dans le monde et du droit de tous les Etats souverains à l'intégrité territoriale. Il est à espérer qu'il continuera d'exercer ses responsabilités.

156. Le Gouvernement de la République des Seychelles espère sincèrement que, dans le cas dont il s'occupe actuellement, le Conseil de sécurité s'acquittera aussi pleinement de ses responsabilités. Cette question concerne la communauté internationale tout entière et, partant, doit être résolue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Essayer de la traiter à un autre niveau serait sous-estimer grossièrement les conséquences d'une intervention militaire étrangère dans la région.

157. L'injustice, la misère, la famine, la maladie et l'analphabétisme ne peuvent être réglés par des troupes étrangères. L'histoire a prouvé à maintes reprises qu'une révolution populaire ne pouvait pas être matée par la domination étrangère. L'histoire a également montré que les révolutions ne pouvaient pas s'exporter. Les peuples se soulèvent contre des conditions politiques, économiques et sociales qu'ils jugent oppressives. La révolution est un combat autochtone. Un peuple lutte pour une cause; les mercenaires, les forces paramilitaires et autres combattent pour de l'argent. Aucun pays n'encourage la révolution ou l'insurrection en El Salvador. C'est le peuple de ce pays qui se soulève contre l'oppression. Le Nicaragua a ses propres projets et plans de développement pour corriger les maux de dizaines d'années de dictature et d'oppression, maux que certaines puissances, malheureusement, encourageaient.

158. Le Gouvernement de la République des Seychelles appuie entièrement le principe d'une solution politique négociée pour atténuer les tensions actuelles dans la région et éviter une intervention militaire étrangère. En fait, beaucoup de bonne volonté et d'efforts ont déjà été consacrés à la recherche d'une telle solution, notamment de la part de certains Etats

de la région qui ont autorisé le Gouvernement du Mexique à leur servir d'intermédiaire. Il est toutefois impérieux que des négociations directes interviennent entre les parties concernées. Le Gouvernement de la République des Seychelles en appelle au Conseil pour qu'il encourage une telle décision.

159. Mon gouvernement est certain que la raison triomphera pour régler ce problème et il en appelle à tous les Etats intéressés pour qu'ils ne perdent pas de vue leur obligation d'instaurer la paix dans le monde afin de préserver l'humanité d'un autre holocauste. Les victimes de l'agression méritent toute la sympathie, tout le souci et tous les soins de la communauté internationale.

160. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

161. M. KRISHNAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier ainsi que, par votre entremise, les membres du Conseil de me donner l'occasion de prendre la parole au Conseil.

162. Par votre intermédiaire aussi, je voudrais tout d'abord féliciter Mme Kirkpatrick, représentante des Etats-Unis, avec lesquels mon pays a des relations amicales, de son accession à la présidence. Les titres académiques et le niveau intellectuel de Mme Kirkpatrick ainsi que son intégrité et sa franchise sont connus de tous ici, et nous sommes certains que ces qualités l'aideront à s'acquitter de ses lourdes tâches.

163. Ma délégation, a décidé de prendre la parole au cours de ce débat après mûre réflexion. Notre adhésion constante aux objectifs et aux principes du non-alignement nous fait un devoir de soutenir les nouveaux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine dans les efforts qu'ils déploient pour éliminer les vestiges économiques et sociaux du colonialisme dont ils souffrent encore et pour renforcer les fondements de leur souveraineté, de leur indépendance et de leur intégrité territoriale ainsi que leur adhésion sans équivoque à une politique étrangère dépourvue d'attitudes de bloc. En même temps, nous sommes profondément convaincus que rien ne doit être dit ou fait qui puisse exacerber les animosités latentes, qu'elles soient régionales ou internationales, ou transporter à une échelle internationale plus vaste les problèmes auxquels font face les nations d'Amérique centrale. Notre objectif est de conseiller la modération et d'encourager des efforts sérieux pour désamorcer les tensions dans la région de l'Amérique centrale. L'élargissement du différend en y mêlant des forces globales étrangères à la région ne peut que compliquer davantage encore une situation déjà difficile dans cette partie du monde.

164. Je voudrais réaffirmer à cet égard la position adoptée par les ministres des affaires étrangères des

pays non alignés qui, à leur conférence tenue à New Delhi du 9 au 13 février 1981, s'étaient inquiétés des tensions qui régnaient dans certaines parties de l'Amérique centrale et de la zone des Caraïbes et qui menaçaient l'indépendance nationale de certains Etats ainsi que la paix et la sécurité de la région. Ils avaient instamment prié tous les Etats d'appliquer scrupuleusement les principes de la non-utilisation de la force ou de la menace de recourir à la force, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, du respect de l'indépendance politique, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats de la région et du droit pour tous ces Etats d'être à l'abri de toute ingérence ou pression extérieure de quelque sorte que ce soit. A propos des pressions exercées sur le Nicaragua, les ministres avaient affirmé la nécessité de respecter son indépendance et sa souveraineté nationale, sans aucune forme d'ingérence dans ses affaires intérieures<sup>8</sup>.

165. Ce souci s'est manifesté à nouveau lors de la Réunion plénière du mouvement des pays non alignés qui s'est tenue à New York le 14 décembre 1981, lorsque les pays non alignés, après avoir entendu une déclaration du représentant du Nicaragua et en tenant compte des vues exprimées par d'autres représentants ainsi que des renseignements disponibles, ont exprimé leur inquiétude devant la gravité de la situation générale dans la région et ont demandé à tous les Etats, faisant ou non partie de la région, de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures ou extérieures des pays indépendants de cette région. Les pays non alignés ont rappelé que tous les Etats sont tenus de se conformer aux principes de la non-intervention et de la non-ingérence, du non-recours à l'emploi ou à la menace de la force, du règlement pacifique des différends entre les Etats, de même que de respecter le droit de tous les Etats de choisir leur propre système politique, économique et social et de s'abstenir de faire naître entre les Etats des tensions pouvant compromettre la paix et la sécurité régionales et internationales<sup>9</sup>.

166. Le processus de décolonisation dans la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes tire à sa fin, mais l'évolution des structures et des attitudes politiques dans la région a malheureusement provoqué des affrontements aigus. Des tensions et des conflits ont pris naissance dans la région parce que l'évolution nationale des pays a été ressentie par d'autres comme provenant non pas du génie des peuples, mais d'élans politiques et économiques extérieurs.

167. Un changement véritablement révolutionnaire doit venir de l'intérieur et ne saurait être fomenté ou nourri de l'extérieur, pas plus qu'une véritable démocratie ne peut être implantée ou simplement cultivée de l'extérieur. La volonté souveraine des peuples et des nations triomphera de toutes les forces extérieures. L'intervention est l'intervention, qu'elle vienne

de près ou de loin, qu'elle soit ouverte ou cachée, reconnue ou non, et elle est inadmissible; elle recevra inévitablement son propre châtement.

168. Etant donné l'histoire et la géographie, la paix et la stabilité régionales ne peuvent pas reposer sur une simple acceptation d'aspirations communes; il faut aussi favoriser le pluralisme des valeurs et des systèmes politiques; la paix et la stabilité ne seront pas non plus servies si un Etat ou un autre est exclu de l'évolution régionale pour une raison ou une autre.

169. Le Gouvernement indien estime qu'il ne faut pas laisser se détériorer la situation actuelle dans la région et qu'elle ne doit pas évoluer au point de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales. En tant que pays non aligné, nous nous opposons fermement à toute ingérence et intervention dans les affaires d'Etats souverains. Toutes les nations doivent être libres de traiter de leurs propres problèmes et tous les intéressés doivent s'efforcer de régler les questions par des négociations pacifiques.

170. Les propositions récemment présentées par le Président du Mexique semblent avoir suscité une réaction positive dans l'ensemble. Nous espérons que la sagesse et la bonne volonté politiques nécessaires se manifesteront pour que puisse être trouvée une solution politique négociée qui garantisse le respect des principes de la Charte des Nations Unies et tienne nettement compte des réalités politiques ainsi que des intérêts de tous les Etats de la région.

171. Le débat du Conseil aura été bien vain s'il attise les passions, approfondit la méfiance et se termine en récriminations mutuelles. Nous demandons instamment que l'examen de la question par le Conseil soit constructif, dirigé vers un dialogue favorisant une meilleure compréhension et une conciliation.

172. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

173. M. RAJAIE-KHORASSANI (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Que Dieu nous protège de Satan, le damné ! Au nom de Dieu, le très miséricordieux, le tout miséricordieux.

A la tombée du jour

Voilà que l'homme se sent perdu

Sauf ceux qui croient et font de bonnes œuvres,  
qui s'encouragent dans la voie de la vérité et de l'endurance.

174. J'ai écouté la déclaration de repréailles que la représentante des Etats-Unis a faite en réponse à la déclaration — d'ailleurs très convaincante — de M. Daniel Ortega Saavedra, coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale du

Nicaragua. J'ai trouvé la déclaration de la représentante des Etats-Unis également intéressante sous certains aspects, surtout quand elle s'est livrée à une analyse psychologique de son adversaire au lieu de s'en tenir à la question principale. De l'avis de ma délégation, ces analyses psychologiques étaient très attrayantes il y a longtemps, lorsque la représentante des Etats-Unis, alors jeune fille, suivait un cours d'introduction à la psychologie à l'université. La validité de ces affirmations étaient déjà mise en doute il y a 19 ans, lorsque je faisais mes études post-universitaires à l'Université américaine de Beyrouth. J'espère que la représentante des Etats-Unis n'avait pas vraiment l'intention de fonder ses arguments ici sur une psychologie freudienne dépassée et celle de ses disciples, ou sur la psychologie américaine du behaviorisme, qui fait des expériences sur les souris et les pigeons et généralise les résultats pour l'homme, qui est le calife de Dieu, son vice-gérant.

175. Les catégories psychologiques — telles que négativisme, formation de réaction, déplacement, identification et autres — ne sont que des catégories et la représentante des Etats-Unis peut y inclure n'importe qui, même elle-même, sans pour autant comprendre la nature de l'homme ou les questions politiques vitales qui nous préoccupent tous ici. La représentante des Etats-Unis doit également savoir que de nombreux psychologues et sociologues en Orient n'attachent aucune importance aux théories psychologiques et sociologiques de l'Occident. Les savants musulmans qui limitent leurs enquêtes psychologiques à la doctrine cosmologique islamique en font partie, et le professeur Soran, de l'Inde, dont les représentants ont peut-être entendu parler, est un grand sociologue et un autre exemple.

176. En outre, toute l'approche de la représentante des Etats-Unis était fautive, je suppose. En effet, quelles auraient été les conséquences si d'autres orateurs se mettaient à analyser sa psychologie au lieu de s'attaquer à la question principale, ou qu'advendrait-il si chacun d'entre nous mettait au point une sorte de modèle psychologique pour l'autre et si tout le monde trouvait à redire à la psychologie des autres ? Je suis heureux que seule la représentante des Etats-Unis se soit livrée à cet exercice.

177. Voilà pour la déclaration de la représentante des Etats-Unis.

178. Ma délégation aurait été très intéressée d'entendre des observations sur les liens économiques avec le reste du monde; c'est une question qui me semble plus pertinente en ce qui concerne la menace américaine contre le Nicaragua et le vif intérêt que la représentante des Etats-Unis porte à la prétendue démocratie en El Salvador; d'ailleurs, elle n'a pas parlé de cela.

179. En fait, c'est pour se libérer de l'hégémonie impérialiste que tous les petits pays combattent. Nous étions l'un d'eux, la représentante des Etats-Unis le

sait, et même après notre révolution islamique, la politique américaine ne nous a jamais laissés en paix. La presse américaine révèle parfois certaines des relations immorales et illégales existant entre le Gouvernement des Etats-Unis et tous les groupes antirévolutionnaires, réunissant les vestiges de la SAVAK — nom que connaît certainement la représentante des Etats-Unis — les munafiqin, les fedayin, les monarchistes et les baathistes iraqiens. Mais la coopération avec eux a heureusement fini par désillusionner les gens en ce qui concerne la politique américaine à l'égard de mon pays, simplement parce que le Gouvernement américain ne sait pas ce qu'est une révolution. Trop compter sur des analyses psychologiques et des données rassemblées auprès d'ignorants et sur des interprétations socio-politiques qui peuvent être utiles dans des situations d'enseignement ne peut, j'en ai bien peur, donner des résultats ailleurs. Cela est vrai aussi pour la façon dont les Etats-Unis abordent notre révolution islamique ainsi que la révolution au Nicaragua et d'autres révolutions qui pourraient se traduire dans la lutte des nations pour l'indépendance et l'autodétermination.

180. Je suis certain que la représentante des Etats-Unis a lu l'ouvrage intitulé *The War without End* et l'ouvrage intitulé *Uncloaking the CIA* — deux livres excellents. Je suis certain qu'elle sait très bien ce que la CIA [Central Intelligence Agency des Etats-Unis] représente pour les peuples opprimés. Ce sont les stratégies de la CIA qui ont valu au gouvernement de son pays le qualificatif honorifique de "Grand Satan".

181. L'objectif général de la politique étrangère des Etats-Unis est de porter au pouvoir des régimes mercenaires, de les appuyer — c'est ce qu'ont fait les Etats-Unis avec le Chah — et de les maintenir au pouvoir pour avoir accès aux marchés du tiers monde, d'une part, et à leurs matières premières, d'autre part. Et dès que les peuples commencent à lutter pour leur indépendance, les Etats-Unis les qualifient de communistes ou d'autres noms, qui ne s'appliquent pas nécessairement dans tous les cas. Les Etats-Unis ne sont pas et ne peuvent pas être un gendarme international. Personne n'a autorisé le Gouvernement américain à se transformer en force internationale de maintien de la paix. La population totale du Nicaragua est probablement le quart du nombre des drogués aux Etats-Unis, et cependant la représentante des Etats-Unis considère que les Nicaraguayens constituent une menace à la paix internationale en Amérique centrale et en Amérique latine. Pourquoi ? Les hommes d'Etat américains n'ont-ils pas suffisamment de problèmes à régler chez eux ? Si je me permets d'utiliser la même méthode d'analyse psychologique — d'une façon pertinente, d'ailleurs — n'est-ce pas l'administration américaine qui projette les problèmes intérieurs de son pays sur le reste du monde ?

182. Comment se fait-il que, d'une manière ou d'une autre, les Etats-Unis jouent un rôle dans chaque problème international extérieur à ce pays ? Pourquoi

les Américains ne gardent pas leur bon pays à l'écart de tant de problèmes internationaux ? Ils ont suffisamment de terres, de pétrole, de ressources naturelles, de main-d'œuvre, de chemins de fer, d'avions, d'aéroports, d'aliments et suffisamment de bombes pour nous détruire tous; et je suis certain qu'ils ont suffisamment de problèmes à régler à l'intérieur de leur propre pays.

183. Le pays renferme toute la beauté naturelle et tous les trésors de Dieu. Dites-nous, je vous prie, à partir de quel moment les Américains seront assez heureux pour que d'autres puissent à ce moment-là trouver leur indépendance. Il y a tant de nations opprimées qui aspirent ardemment à l'indépendance et à l'autodétermination. Quel est l'avis de la représentante des Etats-Unis sur ce qu'ils devraient faire ? Que ferait-elle si elle était un musulman persan sage et loyal, totalement engagé envers Dieu et ses commandements ? Que ferait-elle si elle était un Palestinien ? Que ferait-elle si elle était un Nicaraguayen ? Que ferait-elle si elle était un Africain en butte à l'*apartheid* ? Que ferait-elle si elle était un Indien, un Indien américain, un Afghan, un Pakistanais, un Chinois ou autre ? Honnêtement, que nous aurait dit la représentante des Etats-Unis si elle n'avait pas été américaine ? Soutiendrait-elle honnêtement la même position que celle qu'elle a soutenue dans sa déclaration et comment parlerait-elle alors de la CIA, avec tout ce qu'elle en sait. Le problème est que le pragmatisme américain justifie tous les moyens au service de la fin. L'épistémologie américaine prétend que la vérité est ce qui marche. Et dès que l'administration des Etats-Unis estime qu'une idée pourrait lui servir à réaliser son objectif, aussi matérialiste et cupide soit-il, elle la met en pratique, peu importe combien d'innocents, combien de saints et combien de maîtres spirituels comme l'ayatollah Motahari, l'ayatollah Madeni, l'ayatollah Dostghaib, l'ayatollah Beheshti et des centaines d'autres, dont beaucoup sont des êtres pieux et érudits de plus de 85 ans, devront encore être sacrifiés. Ils agissent ainsi parce que pour eux la vérité c'est ce qui marche, et la fin justifie les moyens.

184. Les auteurs de la politique américaine doivent revoir toute leur conception de la vie, et je crois que si le Conseil avait le pouvoir d'imposer une forte résolution aux Etats-Unis, cette dernière serait quand même sans effet parce que le problème n'est pas simplement un problème politique. Il n'est pas question ici de l'adoption d'une forte résolution. Il s'agit d'un problème culturel, religieux, économique, social et historique propre à certains pays impérialistes, et c'est ce problème qui provoque des troubles dans le monde entier. Donc une résolution ne serait pas une solution définitive. Et, à ce propos, je ne voudrais pas ignorer d'autres philosophies matérialistes, qui sont toutes aussi mauvaises, mais le fait est que la philosophie américaine est odieuse.

185. Les manuels d'histoire américains disent que le Président des Etats-Unis est le chef de file du monde.

Ils enseignent aux enfants américains que les Américains sont un modèle pour le reste de l'humanité. Les dirigeants américains justifient toutes leurs interventions par l'argument spécieux, égoïste, selon lequel l'Amérique a des intérêts dans le reste du monde. Est-il justifié que l'Amérique ait des intérêts partout ?

186. Si la société américaine passe un tant soit peu du pragmatisme au réalisme, d'autres nations se battent pour la liberté, la liberté telle qu'ils la conçoivent. Que cela plaise ou non au système de Mme Kirkpatrick, elles continueront de le faire et c'est leur droit le plus absolu. Voilà ce que le Gouvernement américain doit essayer de comprendre au lieu de s'efforcer d'aboutir à l'inexactitude.

187. Cela étant, ma délégation prie tous les membres respectables du Conseil de prendre toutes les mesures nécessaires pour que cessent l'intimidation et l'intervention américaines au Nicaragua.

188. Je voudrais demander à Mme Kirkpatrick de prier instamment le Gouvernement des Etats-Unis de revoir les principes fondamentaux qui sous-tendent la politique étrangère de son pays.

“Apportez la bonne parole à mes esclaves qui l'entendront et la suivront dans ce qu'elle a de meilleur.”

*La séance est levée à 18 h 45.*

---

#### NOTES

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Séances plénières, 20<sup>e</sup> séance.

<sup>2</sup> Résolution 2734 (XXV) de l'Assemblée générale.

<sup>3</sup> Résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale, Annexe.

<sup>4</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Séances plénières, 20<sup>e</sup> séance, par. 24.

<sup>5</sup> Traité sur le canal de Panama et Traité concernant la neutralité permanente et le fonctionnement au canal de Panama (voir *The Department of State Bulletin*, vol. LXXVII, n<sup>o</sup> 1999 (Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1977), p. 483 à 496).

<sup>6</sup> Résolution 36/103 de l'Assemblée générale, annexe, par. 1.

<sup>7</sup> *Ibid.*, par. 2, deuxième partie, alin. c.

<sup>8</sup> A/36/116 et Corr.1, partie politique, par. 99 et 100.

<sup>9</sup> Voir A/37/59, annexe I.

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---